

RÈGLES DE PRATIQUE DANS LES CLUBS FFA

A compter du 28 novembre 2020

Pour les entraîneurs et pratiquants



Public autorisé sur le stade

(ERP de type PA)

- Publics mineurs et majeurs, licenciés en respectant la distanciation de 2m
- Athlètes inscrits sur listes de Haut Niveau, Collectif National et Espoir sans restriction majeure y compris en salle
- Pour le baby athlé (U7), la pratique se faisant en salle, il faudra attendre le 15/12 pour connaître les nouvelles règles.



L'attestation est obligatoire pour tous

Dans le respect de 20km, 3h, 1x/jour

Téléchargement [ICI](#)



Pratique autorisée dans l'espace public

- Personnes mineures et majeures
- Pratique individuelle excluant toute proximité avec d'autres personnes
- Si pratique club, groupe possible de 6 pour les mineurs, encadrement compris
- Sportifs listés sans restriction



Gestion des groupes

- Limités à 15 sportifs par groupe sur le stade et 6 dans l'espace public (pour les mineurs) encadrement compris
- Dans la mesure du possible rechercher la constance des groupes (pas de changements durant la séance)
- Pour les mineurs, si possible conserver les fratries ou les élèves des mêmes classes ou des mêmes écoles ensemble.



Distanciation physique

Respecter et faire respecter sur le stade un espace de 2m entre les pratiquants sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.



Matériel d'entraînement et vestiaire

Affectation du matériel par groupe d'entraînements. En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.
Les vestiaires doivent demeurer fermés.



Le masque doit être porté par toutes les personnes, à partir de 6 ans.

Il peut être enlevé lorsque l'activité le nécessite.



Accompagnateurs de mineurs

Dans la mesure du possible ne pas rester sur le stade.
Vérifier l'absence de symptômes de la covid-19 (dont absence de fièvre >38°C) avant d'aller au stade.



Pas de compétitions avant le 20/01

En fonction de l'évolution de la pandémie, en dehors du [Défi'Athlé](#)

Particularité : compétitions à huis clos possibles pour les sportifs listés en extérieur et en salle (ERP PA ou X)